

MAIRIE DE BEAULON  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BEAULON

Session Ordinaire  
Séance du 04 novembre 2009

**Nombre de membres :**

**Afférents au Conseil Municipal : 14**

**En exercice : 19**

**Qui ont pris part à la délibération : 16**

**2 pouvoirs**    *Mr ENTREMONT Louis donne pouvoir à Mr GILLARDIN Jean-Michel*  
                  *Mr HOUX Laurent donne pouvoir à Mme LAVOCAT Hélène*

Date de la convocation : le 24 octobre 2009

Date de l'affichage : le 24 octobre 2009

L'An deux mil neuf et le quatre novembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de BEAULON s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. LOGNON Alain, Maire, en suite de la convocation faite le vingt quatre octobre deux mil neuf.

**Etaient présents :** Mrs LOGNON Alain, Maire, GILLARDIN Jean-Michel, VOILHES Eric, CROCHET Gilles, MORIN Daniel, BERNON Gérard, RAMAGE Xavier, TOURAND Gérard

Mmes RABOUTOT Odile, PIAT Valérie, LAVOCAT Hélène, METZLER Jacqueline, ROBOTA Colette, GUYOT Marie-Louise,

**Excusés :** Mrs PICOT David, ENTREMONT Louis, HOUX Laurent, Mmes MEVREL Hélène et PONCELET Monique

**Secrétaire :** Mme ROBOTA Colette

**DELIBERATION POUR ADHESION DE 7 COMMUNAUTES DE  
COMMUNES AU SIEGA**

(Bassin de Gannat, Bocage Sud, Commentry-Néris les Bains, Le Donjon Val Libre, Pays de  
Lapalisse, Pays de Marcillat en Combraille, et Val de Cher)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les Conseils Communautaires des 7 communautés de communes précitées ont respectivement décidé, par délibération :

- Bassin de Gannat en date du 26 juin 2008,
- Bocage Sud en date du 12 décembre 2008,
- Commeny-Néris les Bains en date du 7 juillet 2008,
- Le Donjon Val Libre en date du 24 février 2009,
- Pays de Lapalisse en date du 19 janvier 2009,
- Pays de Marcillat en Combraille en date du 5 décembre 2008,
- et Val de Cher en date du 22 juillet 2008.

de demander l'adhésion de la Communauté de Communes au Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz de l'Allier, dans le cadre de sa compétence communautaire d'aménagement de zones communautaires, et d'opter pour la compétence optionnelle du SIEGA « Eclairage Public ».

Je vous propose aujourd'hui de délibérer sur cette demande d'adhésion.

Après délibéré,

Considérant l'intérêt pour la communauté d'adhérer au SIEGA afin de pouvoir lui confier la réalisation et la gestion de la mise en valeur par la lumière des espaces communautaires,

Considérant la nécessité de valoriser les compétences de la communauté en matière d'aménagement de zones, en offrant des équipements performants aux entreprises candidates à l'installation dans ces zones d'activité et en renforçant ainsi l'attractivité du territoire,

Le Conseil Municipal à la majorité absolue des membres présents,

Autorise l'adhésion des 7 communautés de communes au SIEGA.

<b>DELIBERATION POUR FACTURATION DE LA TAXE SUR LES ORDURES MENAGERES 2009 AUPRES DES LOCATAIRES DES LOGEMENTS COMMUNAUX</b>
--

Au vu du détail des cotisations calculées sur l'avis d'imposition 2009 (taxe foncière), l'Assemblée, après avoir délibéré, vote par 16 voix pour, 0 contre et 0 abstention la taxe sur les ordures ménagères.

<b>DELIBERATION POUR FACTURATION DES BAUX COMMUNAUX</b>
---

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote par 16 voix pour, 0 contre et 0 abstention le renouvellement des baux des terrains

communaux pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2009 au 30 septembre 2010 suivant le tableau ci-joint. La base de calcul est l'indice de fermage, constaté par arrêté préfectoral en date du 02 octobre 2009, fixé à 120, 78.

## **DELIBERATION POUR DEMANDE DE SUBVENTION DE LA COOPERATIVE SCOLAIRE**

Monsieur CROCHET Gilles et Monsieur VOILHES Eric sortent de la salle.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Coopérative Scolaire de Beaulon qui sollicite la Commune pour une subvention exceptionnelle. En effet, cette dernière envisage d'organiser un voyage de 2 jours, au Futuroscope de Poitiers, au printemps 2010, qui concernerait 50 élèves du CE2 au CM2. Malgré une participation financière de la Coopérative Scolaire, ce projet représente un budget important (le transport en car, les entrées pour les 2 jours au parc, les déjeuners et le dîner au restaurant, l'hébergement et le petit-déjeuner à l'hôtel). L'Association souhaiterait également limiter la participation des familles afin que tous les enfants concernés puissent partir.

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 14 voix pour, 0 contre et 0 abstention, décide d'attribuer, à la Coopérative Scolaire, une subvention exceptionnelle de 2 000 € sur le budget 2010 pour concrétiser leur projet.

## **DELIBERATION CONTRE LA PRIVATISATION DE LA POSTE, POUR UN DEBAT PUBLIC ET UN REFERENDUM SUR LE SERVICE PUBLIC POSTAL**

Le Conseil Municipal de BEAULON réuni en séance, affirme que le service public de La Poste appartient à toutes et à tous.

- Considérant que le service public postal remplit des missions indispensables en matière d'aménagement du territoire et de lien social, que ses missions de service public dépassent le cadre du service universel du courrier et de la presse, de l'accessibilité bancaire et de la présence postale territoriale, dans les zones rurales comme dans les quartiers populaires.
- Considérant que le gouvernement et la direction de La Poste envisagent de changer le statut de l'établissement public afin de le transformer en société anonyme, dans le cadre de la loi de transposition de la directive postale, mettant fin au monopole de La Poste sur

le courrier de moins de 20 grammes le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

- Considérant que ce service public postal est déjà l'objet de remises en cause très importantes qui ont abouti à une détérioration du service rendu à la collectivité. Plus de 6 100 bureaux de poste sur 17 000 ont déjà été transformés en « partenariats » et plus de 50 000 emplois ont été supprimés depuis 2002. Ceci se traduisant par un accroissement des tournées de facteurs à découvert, des horaires de levées avancés, des files d'attente qui s'allongent.
- Considérant qu'en Europe, les privatisations postales ont engendré baisse de qualité de service, augmentation des tarifs et destructions d'emplois.
- Considérant que le service public postal doit être maintenu, modernisé et rénové afin de répondre aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire.
- Considérant que la population a son mot à dire sur l'avenir du service public postal, dans le cadre d'un débat public et d'un référendum.
- considérant qu'une consultation nationale de la population a été organisée le samedi 3 octobre 2009 à l'initiative du Comité National contre la privatisation de La Poste pour l'ouverture d'un débat public et pour un référendum sur le service public postal.

Le conseil municipal de BEAULON

**- se prononce pour le retrait du projet de loi de transformation du service public postal**

**- demande la tenue d'un référendum national sur la question de la privatisation, à terme, du service public postal**